

Bretagne Vivante - SEPNB

Châteaubriant - Pays de la Mée, Estuaire- Loire- Océan et Pays Nantais

Une belle rentrée !?



Les sections de Loire Atlantique ont concocté un beau programme pour cette nouvelle rentrée comme vous pourrez le découvrir dans ce bulletin.

L'actualité est, elle aussi, très riche.

D'abord les inondations, sans précédent en Europe centrale, nous pousse à nous interroger sur leurs véritables causes environnementales. Les précipitations ont franchi des records en ce mois d'août, serait-ce la conséquence d'un bouleversement climatique global ? Nous sommes scientifiquement en droit de le soupçonner. Mais, n'y aurait-il pas aussi des responsabilités du côté des aménagements urbains et de la gestion du territoire dans son ensemble ? Combien d'hectares de surface naturelle disparaissent chaque année pour être remplacés par du béton, ou du bitume... Des parcelles cultivées intensivement de plus en plus grandes, à perte de vue, les arbres et les haies disparaissant peu à peu, leur rôle dans la régulation du débit des eaux n'est pourtant plus à démontrer. Une charte paysagère est en chantier dans le parc régional de Brière pour justement revaloriser le bocage si précieux. Dans ce bulletin, vous trouverez les propositions de la section ELO.

Ensuite, privatisation d'EDF posant le problème de l'avenir de la filière nucléaire en France. Aucune décision politique ne l'a encore remise en cause même si les énergies renouvelables ont droit de citer, et notamment l'éolien. La conférence de juin dernier à Nantes a permis d'apporter quelques réponses sur cette source d'énergie en pleine expansion dans notre région (cf. compte rendu dans ce bulletin). Et le solaire, et le bio gaz ?

Les OGM font leur retour, sans vraiment avoir disparu: les essais de pleins champs vont reprendre puisque le ministère de l'écologie a donné son accord. Ces organismes sont déjà bien installés dans notre alimentation indirectement puisque qu'ils nourrissent les animaux d'élevage dans les filières intensives.

Autre directive du ministère de l'agriculture cette fois: le **suspension de l'instruction des CTE (Contrats Territoriaux d'Exploitation)**. Rappelons que les CTE ont pour objectifs d'encourager les pratiques agricoles prenant en compte l'environnement naturel.

Encore et toujours la marée verte dans la baie de Saint Briec, et malgré le coût social et économique de ce fléau, rien ne laisse croire une action quelconque pour lutter contre les causes, à savoir l'arrivée en masse de nitrates à la sortie des cours d'eau, origine: l'excédent de lisiers.

Enfin, la situation tragique des apiculteurs qui voient depuis 1996 leurs abeilles tombées comme des mouches (pardon pour le jeu de mots). En cause les pesticides. Résultats, non seulement le rôle reproducteur des butineuses est gravement menacé, mais, la France en est à importer des tonnes de miel de l'étranger pour assurer la demande. Ici, nous sommes très loin d'un développement durable, etd'une économie durable !

Nous pouvons espérer des décisions politiques favorables pour l'avenir de notre planète et surtout pour notre propre existence lors du sommet de Johannesburg qui se déroule ces jours ci. C'est à suivre... !

Bulletin de liaison
septembre 2002

Sommaire

SECTION ELO :

- Une Charte paysagère en Brière 2
- Une nouvelle réserve 3
- Agenda 2002-2003 4
- Réseau sentinelle des Plantes protégées 4
- Compte rendu sortie botanique 5

SECTION NANTAISE :

- Agenda de rentrée 5
- Compte rendu Fête du Vélo 6
- Saffré, quelques nouvelles 8
- Énergies renouvelables 7

SECTION CHÂTEAUBRIANT :

- En attente de nouvelles

BRETAGNE
VIVANTE  SEPNB

www.bretagne-vivante.asso.fr

Bretagne Vivante- SEPNB

Section du pays nantais

6 rue de la ville en Pierre

44000 NANTES

tél./ fax: 02 40 50 25 24

Email: bvnantes@wanadoo.fr

Section Châteaubriant

14, rue César Franck

44110 Châteaubriant

tél. /fax : 02 99 47 96 78

Section Estuaire-Loire-Océan

Maison du peuple

Place Allende

44600 Saint-Nazaire

tél./fax : 02 40 66 43 54

Email: section-estuaire-loire-ocean@bretagne-vivante.asso.fr

Contribution pour la CHARTE PAYSAGÈRE du Parc Régional de Brière (Groupes de travail "unités bocagères")

CONSTATS :

Le bocage est le résultat de la présence et du travail ancestral de l'homme. Il représente un intérêt patrimonial indéniable tant d'un point de vue culturel que naturel et génétique pour les très nombreuses espèces sauvages qu'il abrite. Sa richesse faunistique et floristique dépend étroitement de la présence des prairies naturelles (*), d'un maillage dense de haies et talus, d'arbres têtards, et d'un réseau de mares. Ce bocage est caractéristique des paysages de nos régions ouest de la France. Mais qu'il soit tourné vers le marais, tourné vers les terres, touristique ou péri-urbain, toutes les observations et études récentes convergent vers le même constat : Le bocage a subi depuis une trentaine d'années de nombreuses atteintes et il continue aujourd'hui de se dégrader.

La cartographie des orchidées sauvages de Loire-Atlantique (Société Française d'Orchidophilie – septembre 1998) constate la raréfaction des orchidées dans le département et l'explique principalement par la transformation des prairies. Dans l'Atlas floristique de la Loire-Atlantique et de la Vendée, le Professeur Dupont pousse des cris d'alarme en soulignant " *la diminution considérable des prairies naturelles et l'appauvrissement de la flore spontanée* ". La pression de l'agriculture industrielle (arrachage des haies, drainages, maïsiculture, épandages, ...) ne cesse d'augmenter et il faut bien admettre que ce type d'agriculture est non seulement dommageable pour la qualité de l'eau mais aussi incompatible avec la conservation du bocage authentique. L'arrachage des haies ou leur amaigrissement exagéré n'est sans doute pas étranger au constat inquiétant du Muséum National d'Histoire Naturelle : la France a perdu 10% de ses oiseaux communs entre 1989 et 2001. De même le comblement des mares sur des espaces de plus en plus vastes a des conséquences dramatiques sur les populations d'amphibiens.

Sur le territoire du Parc, le bocage n'échappe pas non plus à la pression croissante d'aménagements divers (zones touristiques, artisanales, industrielles) et à l'augmentation inquiétante de l'urbanisation surtout sur le secteur sud de la Brière, du fait de sa position en arrière côte. Ce constat concorde avec celui publié par l'IFEN : " *Le retour à la croissance de 1998 à 2001 s'est traduit par un accroissement des pressions sur les territoires, les milieux et les écosystèmes* ". L'impact sur les paysages et les écosystèmes est souvent aggravé par le caractère anarchique des constructions et des plantations qui les accompagnent (haies de thuyas ou de lauriers palmés). Lorsque les aménagements sont le fait des communes, ils sont souvent accompagnés d'un volet paysager avec revégétalisation par des essences cultivées, ce qui accentue la dénaturation des sites.

PROPOSITIONS :

Pour que la Charte Paysagère du Parc de Brière soit un outil vraiment utile pour limiter la déstructuration du bocage authentique, il conviendrait qu'elle s'engage nettement vers des objectifs ambitieux de conservation du patrimoine naturel. Nous suggérons plusieurs objectifs :

- **Préserver les haies bocagères.** Soumettre les arrachages de haies à autorisation et les compenser par la création d'un linéaire équivalent avec des essences spontanées préexistantes dans le milieu. Garder les haies épaisses plus favorables à l'avifaune.
- **Protéger les arbres têtards** et encourager la taille de jeunes arbres en têtard afin de conserver cet élément caractéristique du paysage bocager.
- **Conserver les mares.** Les mares abritent presque systématiquement des amphibiens qui bénéficient d'un statut de protection. Soumettre les comblements de mares à autorisation et les compenser par la création de nouvelles mares en cohérence avec les milieux et le réseau de mares existant. Un inventaire préalable est nécessaire.

(Suite page 3)

- **Conserver les prairies naturelles (*)**. Un inventaire est nécessaire.
- **Favoriser le maintien d'une agriculture respectueuse des écosystèmes**. Développer et accentuer la politique d'aide et de subventions (CTE, ...) en l'étendant au bocage avec des objectifs de conservation des prairies naturelles (*).
- **Contrôler et limiter l'urbanisation des hameaux et villages existants**. Eviter le mitage du bocage par une urbanisation anarchique. Veiller à l'intégration du bâti dans le paysage bocager (conserver les haies naturelles et les vieux murs en pierre, éviter la démolition des vieilles constructions en pierres et favoriser leur rénovation). Prendre en compte la faune caractéristique associée aux hameaux et villages (chouettes, chauves-souris, ... un rassemblement d'hirondelles avant leur départ en migration est aussi un élément du paysage de l'unité bocagère).
- **Réorienter les accompagnements végétaux et paysagers des aménagements touristiques, industriels ou urbains en privilégiant le plus souvent possible la réinstallation de la flore et des essences spontanées** sans avoir recours systématiquement aux plantations d'espèces de pépinières.
- **Mener des campagnes d'information et de sensibilisation** des habitants, des exploitants et des collectivités locales pour les inciter à la conservation du bocage authentique. Mettre en place des formations sur la connaissance et la gestion des milieux naturels à l'attention des services techniques et "espaces verts" des communes.

EN CONCLUSION :

Il est temps en effet de réfléchir à une véritable charte de conservation du bocage, sans quoi, à l'allure où vont les choses, on peut estimer que la moitié du bocage authentique, et de la flore et de la faune qu'il abrite, auront disparu d'ici à 30 ans.

(*) dont la formation végétale est constituée d'espèces spontanées préexistantes dans le milieu.

Une nouvelle réserve Bretagne Vivante – SEPNB dans le Pays de Retz

Bretagne Vivante vient d'acheter un hectare de prairie d'une exceptionnelle diversité floristique à Chéméré. Un projet d'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope pourrait être soumis à la Commission Départementale des Sites avant la fin de l'année. Une concertation a eu lieu en mai en mairie de Chéméré avec les élus et les agriculteurs exploitant les terrains limitrophes.

Le site est situé dans le bassin calcaire d'Arthon-Chéméré. Il s'agit d'une prairie naturelle humide, milieu en raréfaction dans notre département. On peut y observer plusieurs espèces d'orchidées sauvages dont une centaine de pieds d'Orchis grenouille, l'Ophioglosse ou Langue de serpent en grand nombre, la Fritillaire pintade, la Laïche tomenteuse, la Reine des prés, le Pigamon jaune, la Succise des prés, etc ... En juillet 2001, l'Inule à feuilles de saule a été découverte sur le site : c'est la seule station du département pour cette espèce rare. Et cette année, oh surprise! en visitant la prairie encore non fauchée, c'est l'Inule d'Angleterre, espèce protégée en Pays de Loire, qui vient d'être trouvée. Toute cette richesse a été sauvée de justesse, car comme beaucoup de prairies alentours, celle-ci était destinée à être drainée, labourée pour y mettre du maïs et ensuite y épandre du lisier...

Quelques espèces moins désirables comme les chardons ont tendance à s'étendre. Le lecteur de ces lignes aura compris que nous aurons besoin de bras pour limiter la progression des chardons, ronces, rejets de tremble, prunelliers etc. Un premier chantier de débroussaillage sera organisé **le samedi 26 octobre**. **Rendez-vous pour toutes les bonnes volontés à 14h devant la mairie de Chéméré** (Prévoir des bottes, des gants épais, sécateurs etc.)

Dominique Chagneau
dom.chagneau@wanadoo.fr

Téléphone section E.L.O: 02 40 66 43 54

AGENDA 2002 2003

Remarques :

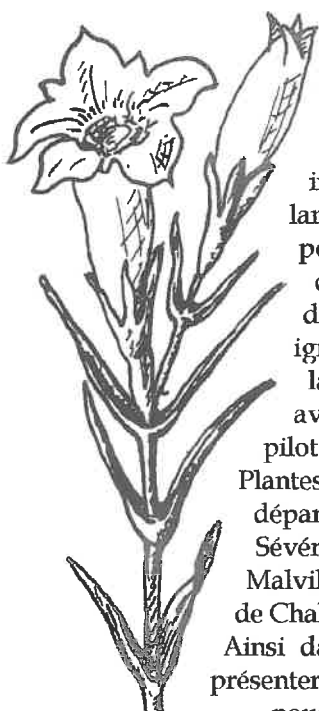
Les sorties découvertes sont ouvertes à tout public (invitez vos amis).

Les réunions thématiques sont ouvertes aux adhérents et à tous ceux qui veulent faire la connaissance de Bretagne Vivante (invitez vos amis). Ces réunions débutent par un "Quoi de neuf" sur l'actualité et les dossiers en cours. Elles ont lieu à 20h à la maison du peuple de Saint-Nazaire.

Les conseils de section sont ouverts à tous les adhérents intéressés par le fonctionnement administratif de la section et le suivi des dossiers. Ils ont lieu à 20h à la maison du peuple de Saint-Nazaire.

Des journées d'initiation à la botanique d'une part et des journées de perfectionnement d'autre part seront également organisées sur le terrain au printemps et l'été (s'inscrire au 02 40 66 43 54 : gratuit pour les adhérents, 20 Euros les 2 journées pour les non-adhérents).

Participez au Réseau Sentinelle des Plantes Protégées (RSPP).



*Gentiane
pneumonanthae*

Cette année encore la section Estuaire Loire Océan a constaté sur son territoire la destruction de milieux naturels intéressants (zone dunaire ou calcaire, landes, prés humides, ...) qui abritaient pourtant des espèces protégées. Ces destructions sont le fait de particuliers ou de collectivités locales qui bien souvent ignorent la présence des plantes protégées et la réglementation. C'est pourquoi, nous avons décidé d'expérimenter une opération pilote en créant un Réseau Sentinelle des Plantes Protégées sur le secteur ouest du département (limité à l'est par les communes de Sévérac, Guenrouët, Quilly, Campbon, Savenay, Malville, Cordemais, Frossay, Rouans, St-Hilaire de Chaléons et Bourgneuf-en-Retz).

Ainsi dans chaque bulletin départemental, nous présenterons une espèce protégée pour laquelle nous recherchons un parrain. Un individu, un groupe d'amis ou une famille peut devenir le parrain de la plante. Aucune connaissance n'est nécessaire, la seule condition est

d'adhérer à Bretagne Vivante. Le parrain se verra remettre une photo et une description de la plante dont il aura la responsabilité ainsi que toutes les localisations connues sur le secteur ouest du département (si nécessaire nous le guiderons sur le terrain). En échange, le parrain s'engage à suivre les stations (environ une visite tous les 2 ou 3 ans) et à nous alerter en cas de menace.

La première plante que nous vous proposons est la Gentiane pneumonanthe, espèce protégée en région Pays de Loire. Cette jolie fleur bleue des landes humides fleurit chez nous d'août à octobre. Sur notre secteur nous la connaissons uniquement au nord de la Loire en 5 localités.

Pour devenir le parrain de la gentiane, n'hésitez pas à contacter la section Estuaire-Loire-Océan à l'adresse figurant en première page.

- X Vendredi 27 septembre 2002 : Réunion thématique : petites tourbières à sphaignes.
- X Samedi 28 septembre 2002 : Sortie découverte des criquets et sauterelles, animée par F. Herbrecht. RDV à 14h, aire de pique-nique de Pont-Mahé à Assérac.
- X Vendredi 25 octobre 2002 : Conseil de Section.
- X Samedi 9 novembre 2002 : Sortie découverte des lichens et champignons des bois de Pen-Bron. RDV à 14h30 Parking de la Pointe de Pen-Bron à La Turballe.
- X Vendredi 22 novembre 2002 : Réunion thématique : La loi sur l'eau, par L. Le Corre, juriste.
- X Vendredi 27 décembre 2002 : Conseil de section.
- X Vendredi 24 janvier 2003 : Réunion thématique : Quelques oiseaux remarquables de notre région estuarienne par A. Gentric. + la galette !
- X Samedi 22 et Dimanche 23 février 2003 : Participation au recensement des oiseaux échoués, opération coordonnée en 44 par la LPO. S'inscrire au 02 40 66 43 54.
- X Vendredi 28 mars 2003 : Réunion thématique : Les petits mammifères terrestres par D. Montfort.
- X Dimanche 30 mars 2003 : Sortie découverte de la faune et des algues de l'estran. RDV à 10h jetée du Tréhic au Croisic. Fin prévue vers 13h.
- X Samedi 19 avril 2003 : Assemblée Générale de la section Estuaire-Loire-Océan à 17h à la maison du peuple de St-Nazaire. L'AG sera suivie d'une soirée d'écoute des batraciens et des oiseaux à Saint-André-des-Eaux.
- X Vendredi 25 avril 2003 : Conseil de section.
- X Dimanche 11 mai 2003 : Sortie découverte de la flore des dunes. RDV à 10h aire de pique-nique de Pont-Mahé à Assérac (fin prévue vers 17h, prévoir un pique-nique).
- X Vendredi 23 mai 2003 : Réunion thématique : Les libellules de Loire-Atlantique par F. Herbrecht.
- X Vendredi 27 juin 2003 : Conseil de section.
- X Samedi 28 juin 2003 : Sortie découverte de la flore de Brière. RDV 14h30 port de Bréca à St-Lyphard.

**COMPTE RENDU DES SORTIES BOTANIQUES
de la SECTION E.L.O**

Le 2 juin, une douzaine de personnes se retrouvait pour découvrir les Faillies Brières au nord de la Madeleine de Guérande. Cette sortie annulée pour cause d'AG a été maintenue au dernier moment car il s'est avéré impossible de prévenir tout le monde de l'annulation. Le Professeur Pierre Dupont qui n'avait pas visité ce marais depuis 25 ans nous accompagnait. Sous un concert d'amphibiens mâles, nous avons vu de nombreuses espèces des



marais tourbeux. En bordure poussent l'Osmonde royale, le Peucedan à feuilles en lanières, la violette pâle, le laureau ou pimient royal, arbuste très odorant qui était utilisé pour chasser les mites des armoires. Dans les fossés, l'Hottonie des marais était en fleurs et dans le plan d'eau le Flûteau nageant est ici extrêmement abondant. Cette espèce est protégée au niveau européen ce qui permettra sans doute d'incorporer ce marais dans le périmètre Natura 2000. Mais la découverte de la journée fut celle de la Renoncule à fleurs toutes blanches (*Ranunculus ololeucos*) plante très rare qui n'a qu'une autre station en Loire-Atlantique. Il est difficile de donner ici toutes les plantes observées mais ce qui est sûr c'est que ce marais vaut le détour. Le pique-nique à l'ombre fut le bienvenu par cette chaude journée.

Le 29 juin, une bonne vingtaine de personnes a réussi à trouver le lieu de RDV, l'église de Bouée. Nous nous sommes ensuite dirigés vers la Coquerai. Gilles nous avait préparé un petit circuit sympa dans le bocage. Ici les frênes têtards sont des plus étonnants. Le groupe a pu admirer la Grande Aunée, vigoureuse espèce poussant dans la vallée de la Loire, la Gesse de Nissol, et assez étonnant le Nerprun purgatif dans une haie humide. Ensuite nous avons traversé les prairies humides proches de la centrale de Cordemais. L'ensemble est remarquable avec la présence de plusieurs espèces protégées : la Gratiolle officinale, L'inule d'Angleterre et le Trèfle de Micheli. Ces prairies sont utilisées pour la fauche ce qui préserve la biodiversité. Nous avons dérangé deux péléodytes qui ont subi l'assaut des photographes naturalistes ... En nous approchant de la Loire, la prairie est très pâturée et la diversité disparaît: ce n'est qu'un champ d'agrostis. Dans ce milieu pousse *Cotula* une sud-africaine en expansion. En bordure de la Loire les vases sont colonisées par quelques espèces supportant le sel, le Jonc des grenouilles (ne pas confondre avec le jonc des crapauds) est ici bien identifiable mais pour ça il faut l'œil du botaniste Cette sortie nous a fait découvrir des milieux intéressants de l'estuaire. Nous l'avons organisé dans le cadre de la manifestation " L'invention de l'estuaire " coordonnée par l'association Estuarium.

Dominique Chagneau

Section Pays nantais

À vos calendriers

Sorties

- ✕ **Dimanche 15 septembre** : observations de l'outarde canepetière et du busard cendré sur les friches angevines. Rendez-vous 8H30 devant la Manufacture des tabacs 10 bis Bd de Stalingrad à Nantes. Prévoir un pique-nique.
- ✕ **Samedi 28 septembre** : découverte de la végétation pionnière sur les grèves de la Loire. Rendez-vous 8H30 devant la Manufacture des tabacs 10 bis Bd de Stalingrad à Nantes. Prévoir un pique-nique.
- ✕ **octobre (la date sera définie ultérieurement)** : en suivant la marée, découverte des algues et coquillage du côté du Croisic
- ✕ **Dimanche 17 novembre** : recherche des indices de présence du castor le long de la Loire entre Ancenis et Angers (nombre de places limité). Heures et lieu de rendez-vous seront définis ultérieurement.

**Assemblée générale
et autres réunions**

- ✕ **Jeudi 5 septembre** : Réunion mensuelle de la section à 19H au local, 6 rue de la Ville en Pierre à Nantes
- ✕ **Mercredi 11 septembre** : Réunion du groupe ornithologie au local à 20h30.
- ✕ **Jeudi 26 septembre** : Conférence sur les paysages ligériens salle Jules Vallès Médiathèque de Nantes à 20h15.
- ✕ **Jeudi 3 octobre** : Réunion mensuelle de la section à 19H au local, 6 rue de la Ville en Pierre à Nantes
- ✕ **Samedi 26 octobre** : Assemblée générale de la section Bretagne Vivante du Pays nantais à St Aignan de Grand-Lieu, salle La Pavelle à 10h30. Prévoir Pique nique. L'après-midi, ballade naturaliste sur les bords du lac
- ✕ **Samedi et dimanche 16-17 novembre** : Journées d'Automne à la Maison de la Nature de Bois Joubert (Donges)

bilan de la tenue du stand BV lors de la fête du vélo le dimanche 2juin

Quelques valeureux militants ont su braver le peu de temps qu'il nous restait pour organiser ce stand.

Avec 66 visiteurs sur la journée, les 9/10^{èmes} étant passés entre 11h et 13h, c'est une véritable réussite qu'il faut retenir de cette journée. Alors que nous étions sur le parcours sportif, le moins disposé à accueillir des promeneurs en famille, nous avons rencontrés des gens intéressés et discuté des enjeux écologiques de la Loire sans discontinuer. L'organisation du stand tient une part importante dans le succès de cette opération : des panneaux d'exposition relatifs à l'Erika, aux coulées vertes et à la disparition des zones humides de Loire, étaient disposés tête-bêche et amenaient le randonneur intéressé vers le stand afin d'entamer la discussion. Ce fut l'occasion pour plusieurs personnes de découvrir et prendre contact avec Bretagne Vivante.

Donc l'opération est à reconduire les années suivantes et plutôt sur le parcours familial (entre Nantes et Mauves), garantissant encore plus de réussite grâce à l'utilisation des expositions.

Avis est donc lancé aux adhérents pour réaliser de nouveaux panneaux d'exposition plus attrayants sur les mêmes thèmes ou autres à définir, l'objectif étant toujours de sensibiliser et d'interpeller lors de manifestations publiques.

Encore merci à Richard, Sandra et Véro (un grand MERCI) pour leur participation bénévole.

Et à l'année prochaine!

Ewan et Lilia .



Sur les bords du canal de la Martinière...

 *
 * **Site de La Mandine à Bouguenais** *
 *
 * Fin de la période d'ouverture estivale pour le site *
 * ornithologique de La Mandine... MAIS, à partir du 23 *
 * septembre, c'est reparti, ALORS, n'hésitez pas à venir *
 * découvrir les oiseaux du site : *
 *
 * - sur réservation en semaine au 02 40 50 13 44 *
 * - le dimanche après-midi à 15h et à 17h. *
 *
 * Marie *
 *

Appel aux adhérents

Le Centre de Formation et de Promotion de Carquefou recherche des personnes ayant quelques connaissances des tourbières pour encadrer un chantier réalisé sur notre réserve de Ligné les 10 et 12 septembre.

Avis aux passionnés par le sujet.

**Pour tout renseignement,
 contacter Olivier Ganne 02 40 50 13 44**

Brève

Remblaiement sauvage dans les marais de l'Erdre

En 1998, la gendarmerie découvre un remblai de 400 m de long et de 30 m de large au cœur des marais de l'Onglette dans la plaine de Mazerolles sur la commune de Sucé sur Erdre. Ces travaux ont eu lieu depuis les années 70 en toute illégalité puisque en Zones Naturelles d'Intérêt Ecologiques Faunistiques et Floristiques. Pourtant le maire de l'époque avait autorisé des dépôts de gravats de démolition et de déchets végétaux à la demande d'un éleveur de chevaux, occupant le terrain, souhaitant ériger un pare-feu et du même coup une piste pour ses bêtes. Au total, 40 000 m³ ont été entassés là.

Bretagne Vivante s'est constituée partie civile. Le tribunal a tranché : l'éleveur de chevaux a été condamné à verser 18000 € d'amende pour dégradation d'un espace naturel protégé et à 1000 € de dommage et intérêt à Bretagne Vivante. Le maire est relaxé.

Malgré les injonctions du préfet, aucun signe de remise en état du site, la question est de savoir quand il le sera sachant qu'il en coûtera 460 000 € !

Énergies renouvelables

LE GAZ NATUREL
NEUF et
INEPUISABLE

Le potentiel énergétique du gaz naturel obtenu par un processus de fermentation des déchets organiques est une ressource qui n'est pas développée en France. Pourtant, le développement de sa production permettrait non seulement de produire de l'énergie décentralisée sous forme d'électricité et de chaleur, mais, les contaminations actuelles dues aux épandages de lisier, la saturation des décharges et le fonctionnement des incinérateurs pourraient ainsi être minimisés ou même, complètement évités.

Les potentiels de cette énergie issue d'un processus naturel sont tels que si elle était vraiment utilisée, elle rentrerait sérieusement en concurrence avec les filières pétrolières d'importation du gaz fossile sans parler de la concurrence à la production d'électricité nucléaire. D'où peut-être un frein à son développement en France. Les sources de biogaz sont multiples: station d'épuration, effluents agricoles, déchets agricoles (à noter que des aides sont attribuées dans le cadre des Contrats territoriaux d'Exploitation pour l'installation de digesteurs), décharges...

Il est donc important de faire pression pour que cette ressource ait la place qu'elle mérite : il ne s'agit pas seulement de la promouvoir à l'échelle alternative et système "D" mais surtout de se mobiliser auprès des différents organismes, administrations... Des formations de techniciens en méthanisation et en cogénération doivent être organisées régulièrement, l'information doit être accessible via les Chambres d'Agriculture, les Directions de l'Équipement, de l'Assainissement (traitement des effluents urbains...). Le tarif de rachat doit être supérieur aux 4,5 à 6 centimes d'euro par kWh, tarif actuellement accordé au "biogaz" des décharges...c'est le kWh le plus mal payé de toute l'électricité issue des énergies renouvelables : même l'électricité produite par les incinérateurs est mieux payée !

Ouvrir pour la mise en place d'une telle filière va demander du temps et de la persévérance, mais plus tôt on commence, plus vite cette solution pourra faire partie des alternatives crédibles pour assurer les besoins énergétiques tout en sortant du nucléaire.

Source d'Informations

Gaz Naturel Neuf & Renouvelable
Coop-Bio Floreal,
41 Ave. Fabre d'Eglantine,
11300 LIMOUX.

e-mail: gaz-nat-neuf@hotmail.com

Un souffle d'air au-dessus de nos têtes.

C'est dans le petit amphithéâtre du 8^{ème} étage de la Médiathèque de Nantes, qu'a pu s'exprimer, le 12 juin dernier, sur le sujet très actuel et controversé de l'énergie éolienne, une troupe de passionnés enthousiastes, grâce à l'initiative de l'association ALIZEE et de Bretagne Vivante - SEPNB.

Du côté des intervenants, un représentant de l'ADEME, un autre du bureau d'étude sur les énergies renouvelables VALOREM, le vice-président de Bretagne Vivante - SEPNB, ainsi qu'un animateur de la LPO, se sont déplacés, parfois de loin, pour alimenter la conférence de leur savoir respectif. Et sur les fauteuils de la salle comble, un public attentif de professionnels, amateurs et curieux, soucieux du respect de leur environnement et décidés à en savoir plus sur le sujet.

Au cours de cette courte soirée a été expliqué clairement, mais trop brièvement, ce qu'est une éolienne, de sa construction à son démantèlement, en passant par son fonctionnement, tout en précisant les impacts qu'elle génère sur l'environnement, tant sur le plan paysager que dans les domaines si fragiles de la flore et de la faune, et tout particulièrement de l'ornithologie, les oiseaux étant ceux que l'on pourrait croire très exposés au danger potentiel.

Le développement et l'expansion du parc éolien est bien évidemment envisageable sur de larges zones en France, au potentiel de ventilation intéressant. La bande côtière du Sud comme la Bretagne présentent un grand intérêt pour la réalisation de centrales éoliennes et c'est dans cet objectif que sont actuellement réalisées des études d'impacts et de faisabilité pour l'établissement du grand ou du petit éolien dans ces régions. D'après les dires d'experts, il apparaît que la question de l'implantation d'éoliennes sur la bande côtière maritime, autrement dit en *off-shore*, soit sérieusement envisagée pour les réalisations à venir. Il existe désormais dans le Finistère une charte de bonne conduite, précisant la démarche à suivre et tous les paramètres environnementaux à prendre en compte lors de l'étude d'impact, telles que, par exemple, les conséquences des aménagements d'infrastructures pour la construction et la maintenance des éoliennes, ou des travaux liés au raccordement au réseau. Il est naturellement souhaitable que cet exemple soit suivi sur l'ensemble du territoire.

Toutefois, on s'aperçoit bien souvent que ces monstres d'éoliennes, pouvant atteindre 100 mètres de haut et produire jusqu'à 2,5 MW, ne représentent pas un trouble significatif pour la nature environnante et se heurtent essentiellement à la désapprobation du public. De nombreux projets de création de fermes d'éoliennes n'aboutissent pas à cause du refus de la population à les intégrer dans leur paysage. Pourtant, entre une immense cheminée accompagnée de son inévitable panache, et des éoliennes, hautes, certes, mais quasi silencieuses et parsemées, que choisiriez-vous ?

Mais au fait, pourquoi l'éolien à tout prix, me direz-vous ? Si l'on se réfère aux accords de Kyoto de 1997, la France devra produire 21% de son électricité via les énergies renouvelables, d'ici 2010. Les 15 premiers % proviennent de l'hydraulique ; pour les 6% restants, c'est l'éolien qui est envisagé le plus sérieusement. Après 5 années, rien ou presque n'a été fait, et d'ici la date butoir, le chemin reste long et semé d'embûches. Mais le début de la solution réside dans l'acceptation de l'éolien par la conscience populaire collective. L'Espagne, le Danemark et surtout l'Allemagne y sont arrivés. Alors, pourquoi pas nous ?

Sandra

Les intervenants présents:

Malika HERVE, ADEME de Nantes ; M BOISSON, VALOREM de Bègles ;
Ivan THERY, Bretagne Vivante de Rennes ; Yann ANDRE, LPO de Rochefort.

Brève

EDF prévoit d'implanter quatre grandes éoliennes de 2 mégawatts (80 m de haut, pales de 40 m) sur le site de la centrale de Cordemais (dont une des cheminées culmine à 220 m). Production des premiers kilowatts prévue dans un an. Ces éoliennes devront satisfaire les besoins en électricité (hors chauffage) d'une agglomération de 8000 habitants. Les conditions climatiques du lieu devraient leur permettre de fonctionner la moitié du temps et donc d'être rentabilisées. Cette implantation nécessite une modification du POS, une étude d'impact (cabinet nantais AITech) et une enquête publique, enfin un appel d'offre européen sera lancé.

EDF ambitionne d'atteindre 1000 mégawatts (500 éoliennes !), une misère puisque la centrale de Cordemais produit 1900 mégawatts. Pour le projet Cordemais, une réunion publique aura lieu à la rentrée.

(source Ouest France 16-07-2002)

Réserve à Orchidées
de Saffré

Résultats 2002 du comptage

La 10^{ème} année de comptage des orchidées s'est déroulée le 1^{er} juin dernier, 14 personnes y ont participées et sont venues passer un bon moment ensemble.

En ce qui concerne les résultats, d'un point de vue global, cette année se situe dans la bonne moyenne avec un total de 1695 pieds recensés contre 950 en 2001 et un maximum de 3128 en 1993.

Platanthera chlorantha (seulement 3 stations dans le département) représentaient 83% des pieds d'orchidées de la réserve; elle régresse depuis 1993 (2617 pieds en 1993) même si cette année lui a été favorable : 27% avec 456 pieds.

Dactylorhiza incarnata progresse doucement depuis 10 ans, elle est bien présente sur la réserve avec 253 pieds cette année (maximum 427 p. en 1998) et reste localisée sur une partie de la prairie.

Dactylorhiza fuchsii n'a pas toujours été facile à discerner de l'hybride issu du croisement *Dactylorhiza incarnata* avec *Dactylorhiza fuchsii*, quelques erreurs se sont donc glissées dans les tableaux mais globalement l'espèce a doublé en nombre (22 p. à 52 p.) dans l'ombrage léger d'une haie ou en lisière du bois.

Listera ovata mieux répartie sur notre département avec 75 stations est en progression. Elle est passée de 234 pieds à 759 pieds (de 7% à 45% des orchidées de la réserve).

Epipactis palustris, autre espèce remarquable de cette réserve et peu représentée dans le département (4 stations) est en forte progression cette année (91 pieds) et atteint le nombre de pieds de 1994 alors qu'elle était en régression depuis 6/7 ans.

Il semble, au vu de ces résultats que le programme de gestion mis en place par J-P GOURET depuis 1993 a été favorable pour les orchidées. Pourtant deux espèces restent fragiles tant dans la réserve que dans le département, je veux parler de *Platanthera chlorantha* qui n'a jamais été représentée en grand nombre sur le territoire et de *Epipactis palustris* dont près des 2/3 des stations de cette espèce n'ont pas été retrouvées lors de la cartographie de Gilles MAHÉ parue en 1998.

Les deux prairies de la réserve sont toujours en location, ce qui ajoute un peu plus de fragilité pour l'avenir de ces stations. Une partie de la réponse se trouve peut-être dans la protection de ces espèces.

6 rue de la ville en Pierre
44 000 NANTES

Bretagne Vivante, association régionale:

Elle siège à Brest. Elle gère et protège depuis 40 ans des espaces naturels en Bretagne. Elle mène des actions d'éducation à l'environnement et poursuit une approche globale des problèmes de l'environnement.

Une vingtaine de sections sont réparties dans toute la Bretagne historique.

M. Bonnin
marc.bonnin@drak.unic-nantes.fr
06 61 93 37 66

A envoyer à Bretagne Vivante - SEPNB
à la section de votre choix, à l'adresse figurant en page 1

Bulletin d'adhésion:

Nom
Prénom
Adresse.....
.....
Ville.....
Code postal.....
Tél:..... Fax:
Email
Section

Adhésion	20 €
Adhésion chômeur et étudiant	7 €
Adhésion conjoint et enfant	4 €
Abonnement à la revue Penn Ar Bed	
non adhérents	23 €
adhérents	19 €
Abonnement à Elona	
non adhérents	18,30 €
adhérents	15,20 €
Abonnement au journal des enfants l'Hermine vagabonde	9,20 €
	total

Ci-joint un chèque de € à l'ordre de Bretagne Vivante- SEPNB

Date et signature